

Suite braquage bijouterie comme employée droits

Par zefirella, le 23/01/2010 à 11:00

Bonjour,

Je viens d'être victime d'un braquage à main armée tres violent dans le cadre de mon emploi de conseillère de vente. Je ne suis pas blessée physiquement mais psychologiquement, je suis détruite. Quels sont les droits suite à ce fait ?

Je suis suivie par une psy et en arrêt avec traitement thérapeutique je n'imagine pas continuer dans cette activité ou notre vie est en danger pour rien...

Merci.

Par jeetendra, le 23/01/2010 à 13:22

CIDFF77

2 bis rue du Parc - 77185 LOGNES

Téléphone : 01 60 05 84 79

Bonjour, prenez contact avec l'Association CIDFF77 à Lognes, ils tiennent des permanences juridiques, sociales, psychologiques et pourront vous aider dans cette dure épreuve, bon rétablissement, cordialement.

Par zefirella, le 23/01/2010 à 14:18

MERCI POUR LES COODONNEES JE VAIS PRENDRE CONTACT AVEC EUX SUIS DEJA SUIVIE PAR UNE PSYCHOLOGUE DEPUIS HIER MAIS J AI BESOIN D EN SAVOIR PLUS QUANT AUX SUITES...JE SUIS INCAPABLE DE REPRENDRE MON ACTIVIT2 J AI COTOYE LA MORT DE TROP PRES MERCI POUR VOTRE SOUTIEN CORDIALEMENT